

## Autorisations Environnement Administration communale de Saeul



Les autorisations ci-dessous ont été accordées par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et peuvent être consultées pendant trois mois au secrétariat communal aux heures d'ouvertures du bureau de la population.

Date	Date d'échéance consultation	Demandeur	Sujet	Numéro Dossier	Localisation
09/11/2022	09/02/2023	My Hill S.A.	Mesures d'atténuation du type "CEF" dans la cadre du PAP "rue de Mersch"	101398	Saeul: section C de Saeul (parcelles n° 764/2402 et 764/3)
21/11/2022	21/02/2023	Monsieur Emile Fisch	Augmentation d'une exploitation agricole	102963-M	Saeul: section B de Kapweiler (parcelles n° 156/759, 159/595 et 140/750)
21/12/2022	21/03/2023	ANF - Arrondissement Centre-Ouest	Aménagement d'un "Holzhaff" sur les lieux d'un dépôt existant	104207	Saeul: section A de Schwebach (Reichleckerwies) (parcelle n° 320/302)
21/12/2022	21/03/2023	Administration communale de Saeul	Nouveau réseau des sentiers pédestres dans la commune de Saeul	103861	Saeul
21/12/2022	21/03/2023	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des travaux publics	Demande ex-post pour l'abattage d'un tilleul sur la N8 entre Saeul et Brouch ( PR 11,50+282 )	104456	N8 entre Saeul et Brouch ( PR 11,50+282 )
21/12/2022	21/03/2023	CREOS Luxembourg SA	Remplacement du poste sur poutrelles "Kiemerchen"	103722	Saeul: section C de Saeul (Oben der Kiemerchen) (parcelle n° 240/3295)
29/12/2022	29/03/2023	SEBES	Réparation de la conduite DN900 en fonte ductile à plusieurs emplacements	101801	Saeul, Préizerdaul, Useldange et Habscht
04/01/2023	04/04/2023	Distribution d'Eau des Ardennes DEA	Destruction au sens de l'article 17	103220	Source "Kaschbur" à Ehner
09/01/2023	09/04/2023	Chambre d'Agriculture	Autorisation globale en vue de l'obligation de couvrir les réservoirs à lisier aérien	104691	Autorisation globale pour tout le Luxembourg
17/01/2022	17/04/2023	Administration communale de Saeul	(A) Abattage d'arbres à Kapweiler et Saeul (B) Aménagement d'un chemin pédestre et cyclable en zone verte, le long du CR 301 entre Saeul et Kapweiler	102961	Saeul

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif contre les décisions mentionnées ci-dessus endéans un délai de trois (3) mois à compter de la notification des décisions par voie de requête signée d'un avocat à la cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé à l'Administration de la nature et des forêts. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois (3) mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de trois (3) mois pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif commence à courir.

Peut être également introduite une réclamation auprès du Médiateur - Ombudsman. Cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le médiateur ne peut modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.